

Chronique d'abonnées (Le Monde)

Les caméras de surveillance ou l'art de ne rien voir

par F. Reynaud, Ingénieur 22.05.09

Une fois encore, on nous dit que la France est en retard, cette fois ci dans l'utilisation des caméras de vidéosurveillance - ces petits gadgets placés aux coins des rues, qui filment tout ce qui s'y trouve en gardant les images un temps plus ou moins long. Les autres pays européens ont pris une avance décisive dans l'utilisation d'une technologie qui, selon le ministère de l'intérieur, "a fait ses preuves" et "dont l'efficacité n'est plus à démontrer" dans la lutte contre la délinquance et le terrorisme. La France est donc conviée à combler son retard. Un "plan vidéosurveillance" a été décidé en 2007 (il est arrivé à Paris en 2008).

Mais l'avantage pour un pays d'être en retard, en quoi que ce soit, c'est qu'il peut recueillir l'expérience des pays plus avancés. Or visiblement c'est ce que n'a pas fait le ministère de l'intérieur français. Il aurait pu s'appuyer sur les études scientifiques menées par les criminologues et les statisticiens, en Grande Bretagne, pays pionnier en la matière, pour se demander si la vidéosurveillance conduit réellement à réduire le nombre des délits. Son euphorie serait alors vite tombée, parce qu'en gros, l'expérience britannique démontre que la vidéosurveillance, ça ne marche pas - ou en tout cas pas de façon significative.

Les effets varient bien sûr selon les types d'actes. Il y a des actes que les caméras ne détectent pas parce que les professionnels qui les commettent (comme les pickpockets) savent se rendre indétectables. Il y a des actes qu'elles détectent mais n'empêchent pas, soit parce qu'ils sont impulsifs et non réfléchis, soit parce qu'ils sont brefs et permettent de fuir ensuite. Les caméras peuvent exercer un effet dissuasif sur certains actes qui demandent un peu de temps (cambriolages, vols de véhicules, trafics). Mais même dans ce cas là, les études britanniques prouvent que ces actes se déplacent simplement vers les zones sans caméra, sans effet global sur le taux de délinquance. Les opérateurs de surveillance travaillent devant un mur de caméras et ne savent pas en général vers quoi diriger leur attention plus particulièrement. On peut comprendre que leur efficacité soit limitée.

Peut-on au moins compter sur les caméras pour améliorer l'élucidation des délits après coup ? Hélas, il semble bien que non ! Le célèbre *Scotland Yard* reconnaissait un «*fiasco complet*» lors d'une conférence tenue à Londres en 2008. La mauvaise qualité de l'éclairage, l'encombrement du champ de vision, l'insuffisante définition des images, les limitations dues à l'angle de vue, et l'incapacité de rechercher des personnes précises dans les bases d'images, suffisent à expliquer que, toujours selon *Scotland Yard*, seuls 3% des vols en pleine rue ont pu être élucidés grâce aux caméras.

On peut donc se demander : pourquoi introduire à tout prix une technologie aussi inefficace, qui malgré les apparences revient très cher, et qui, dans son principe, constitue une menace pour les libertés publiques ? Car la menace existe et il est curieux qu'on en ait aussi peu conscience en France. On entend souvent dire «*Je n'ai rien à me reprocher donc le fait d'être surveillé ne me gêne pas*». À ce compte-là, on ne voit pas pourquoi on a établi le principe du secret de la correspondance. Je n'utilise pas mon courrier pour organiser des délits. Et pourtant, j'ai le droit d'exiger qu'on ne lise pas mes lettres et qu'on n'écoute pas mes conversations. C'est ce droit qu'implicitement les caméras remettent en cause. On n'a pas à savoir où je me trouvais tel jour à telle heure, ni avec qui j'étais ni ce que j'y faisais, même si je ne faisais rien de mal.

Heureusement, du point de vue des libertés, l'inefficacité des caméras est un grand avantage. Leurs limitations dans l'identification et la recherche des personnes font que pour le moment l'atteinte à la vie privée est limitée. La vidéosurveillance est surtout un moyen efficace de jeter l'argent par les fenêtres. Pour le moment.

Mais pour combien de temps ? Une fois décidée, l'utilisation d'une technologie a tendance à se répandre. La vidéosurveillance peut "déborder" de 3 manières : (1) *En étendant son utilisation* vers la lutte contre les simples 'incivilités', au delà des délits, ce qu'envisagent certaines villes anglaises - tout le monde est suspect (2) *En interconnectant des technologies différentes* : les caméras peuvent fournir un complément d'information à tous les systèmes de détection que nous utilisons quotidiennement (3) *Par l'évolution technologique* : les algorithmes de reconnaissance faciale, pour lesquels il existe de nombreux débouchés commerciaux, permettront bientôt de retrouver les fichiers vidéo dans lesquels apparaît une personne dont on connaît les caractéristiques faciales. Ces évolutions accroîtront nettement les risques d'atteinte à la vie privée.

Réfléchir à des moyens plus adaptés, plus durables, moins risqués, de traiter la délinquance, paraît donc une nécessité. Et tirer un bilan objectif des expériences réalisées en France.